

RÉUNION DU 12 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le douze avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Madame Michelle PRUNEAU, Mademoiselle Florence CARRIÈRE, Messieurs Jean-Michel VETOIS, Jean-Pierre SAUX, Joël DESNOUES, Madame Mauricette ODRY.

Absents excusés :

Monsieur Gilbert RUIZ avait donné pouvoir à Mademoiselle Florence CARRIÈRE
Madame Catherine SIMMONEAU avait donné pouvoir à Monsieur Jean- Claude BADAIRE
Monsieur Alain GUENOT avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel VETOIS

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
2 avril 2011	2 avril 2011	Madame Michelle PRUNEAU

Approbation du compte rendu du conseil du 22 mars 2011

1°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 Commune, Eau- Assainissement DE MONSIEUR LE TRESORIER DE SULLY SUR LOIRE.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve les comptes de gestion, Commune, Eau et Assainissement 2010 de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire.

2°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 Commune Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents approuve, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SAUX, les comptes administratifs qui se composent ainsi :

COMMUNE	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	298 966,67 €
Recettes de Fonctionnement	537 190,04 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	238 223,37 €
Dépenses d'Investissement	120 716,01 €
Recettes d'Investissement	32 061,49 €
Solde d'investissement (R-D)	- 88 654,52 €
Résultat de Fonctionnement reporté	238 223,37 €

EAU – ASSAINISSEMENT	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	48 996,20 €
Recettes de Fonctionnement	265 881,22 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	216 885,02 €
Dépenses d'Investissement	2 632,54 €
Recettes d'Investissement	92 430,76 €
Solde d'investissement (R-D)	89 798,22 €
Résultat de Fonctionnement reporté	216 885,02 €

3°) **VOTE DES 3 TAXES** : (Habitation, Foncier Bâti, Foncier non-Bâti) :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide d'augmenter les taxes Habitation, Foncier Bâti, Foncier non-bâti de 1,010003 point.

Il est à noter qu'avec l'instauration de la nouvelle réforme de la Taxe Professionnelle, la commune devra reverser à l'Etat la somme de 14 694,00 €.

4°) **VOTE DES SUBVENTIONS 2011** :

Ligue contre le cancer	150,00 €
Musée de la Résistance	50,00 €
Les Papillons Blancs	200,00 €
Soins à domicile	320,00 €
La Croix Rouge	50,00 €
Société Horticole (SHOL)	50,00 €
Aide à domicile (32 rue du Coq)	320,00 €
Soins aux animaux	30,00 €
Téléthon	225,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Sully Jeunesse + Prévention Spécialisée (400 €)	3 100,00 €
TOTAL =	4 545,00 €

ASSOCIATIONS	MONTANT
Club de l'amitié	200,00 €
Comité des Fêtes	400,00 €
Saint Florent Loisirs	400,00 €
Association Patriotique du souvenir	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Coopérative Scolaire	300,00€
TOTAL =	1 700,00 €

5°) **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, EAU-ASSAINISSEMENT 2011** :

COMMUNE	MONTANT
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	521 853,00€
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	200 654,52€

EAU - ASSAINISSEMENT	MONTANT
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	283 517,56€
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	198 764,29€

Le conseil examine ces deux budgets, et décide à l'unanimité de ses membres présents de voter ces budgets.

6°) **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE** :

Le Conseil décide de laisser l'excédent de fonctionnement soit la somme de **238 223,37 €** au compte 002. Afin de couvrir le besoin d'Investissement, il décide également de porter au compte 1068 la somme de **88 654,52 €**.

7°) **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT** :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de laisser l'excédent d'exploitation soit la somme de **216 885,02 €** en section de fonctionnement au compte **002**.

8°) **QUESTIONS DIVERSES** :

a) **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE** :

Monsieur le Maire donne lecture des devis relatifs aux travaux d'aménagement de la cour de la Mairie, à savoir :

- Entreprise HODEAU : **32 146,00 € TTC**
- Entreprise CASSIER : **32 391,00 € TTC**

Le devis de l'Entreprise HODEAU étant le moins disant, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis, et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de :

- Solliciter auprès du Conseil Général du Loiret, l'octroi au meilleur taux d'une subvention dans le cadre des Communes à faible population,
- Demander une autorisation de préfinancement
- l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

- Solliciter une subvention au meilleur taux, auprès du Conseil Général du Loiret, dans le cadre de l'aide à l'extension et l'aménagement de mairies et d'hôtels communautaires, de locaux techniques et d'ateliers municipaux,
- Demander une autorisation de préfinancement,
- Signer les pièces afférentes à ce dossier.

- Solliciter auprès de la Préfecture du Loiret, une subvention au meilleur taux, dans le cadre de la DETR.
- Demander une autorisation de préfinancement,
- Signer les pièces afférentes à ce dossier.

Il décide que le montant des travaux soit **32 146,00 €**, sera financé par les fonds propres de la commune, au compte 2313 (constructions).

b) **FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2011** :

Dans le cadre des manifestations du 14 juillet, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de financer l'achat du feu d'artifice, auprès des établissements « BELLIER » de la Ferté Saint Aubin, pour un montant de 2 095,25€.

c) **PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU COMMERCE EPICERIE, BAR-BRASSERIE** :

Dans le cadre des demandes de subventions auprès du FEADER, FISAC CONSEIL GENERAL, il est primordial de déterminer le plan de financement de ce projet.

Monsieur le Maire indique au Membres du Conseil qu'après consultation de différentes agences bancaire, et avis de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire, la Caisse d'Epargne Val de Loire s'avère être la mieux placée.

Deux prêts seront nécessaires à savoir :

1. **Prêt relais** d'un montant de 200 000 €, afin de couvrir le montant des subventions et de la TVA. Ce prêt sera remboursé à réception des aides. Seuls, seront payés par la Commune les intérêts à raison de 8 échéances trimestrielles.
2. **Prêt taux fixe** d'un montant de 40 000 €, représentant la part à la charge de la Commune, sur une durée de 10 ans.

Toutefois, la signature de ces demandes de prêt ne se fera qu'après décision d'octroi desdites subventions. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces concernant ce dossier.

d) **Demande de Monsieur Jean CALLIER** :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean CALLIER, qui souhaite électrifier une station de forage. Pour réaliser ces travaux, deux traversées de route sont nécessaires, ainsi que l'enfouissement d'un câble gainé sur le bas côté d'une longueur de 400 mètres. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, autorise ces travaux, avec les conditions suivantes :

- Traversées de route par fonçage,
- Remise en état des bas côtés et voirie si besoin.

e) **ACCUEIL DES MOTARDS DES SAINT FLORENT DE FRANCE** :

Afin de satisfaire aux bonnes relations qui existent entre tous les Saint Florent de France, le conseil décide à raison de 4 voix pour, 2 voix contre et 1 vote blanc, d'offrir le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

BADAIRE Jean-Claude		PRUNEAU Michelle	
CARRIERE Florence		RUIZ Gilbert	
DESNOUES Joël		SAUX Jean-Pierre	
GUENOT Alain		SIMONNEAU Catherine	
ODRY Mauricette		VETOIS Jean-Michel	